



Carte de sejour apres un divorce par consentement mutuel

Par Visiteur

Je suis marie voici 4 ans à madagascar.
Je suis en instance de divorce par concentement mutuel avec mon épouse.
Sa carte de séjour arrive à expiration en octobre.
Pourra t'elle en avoir une autre.
PS nous n'avont pas d'enfant ensemble.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Est ce que votre épouse a un travail en France?
Est ce que la procédure de divorce a été entamée avant la date anniversaire de vos 4 ans de mariage?

Cordialement

Par Visiteur

Mon épouse à travailler 6 mois et demi en 2009 et actuellement elle est au chommage et touche de l'assedic 960? par mois jusqu'en mai.
La procédure n'a pas encore commencer et nous nous sommes marié il y à 4 ans le 2 février.
Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

En principe si la communauté de vie a duré plus de 4 ans, la carte de séjour de votre épouse devrait être renouvelée.
Si elle avait eu un emploi et de préférence en CDI toute difficulté aurait été écartée puisqu'elle aurait solliciter une carte de séjour mention salarié.

Cordialement